

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports Filâtre/Igaenr)

Paris - Publié le mercredi 30 novembre 2016 à 17 h 45 - Actualité n° 81977

Renforcer les actions de formation continue des personnels enseignants dans le cadre d'un continuum, en lien avec les universités ; engager une politique plus ambitieuse de gestion des RH ; consolider leur positionnement universitaire : telles sont les recommandations à l'égard des [Espé](#) émises par deux rapports :

- l'un consacré à la [FTLV](#) des enseignants, rédigé par [Daniel Filâtre](#), recteur de l'académie de Versailles, remis à [Najat Vallaud-Belkacem](#) et [Thierry Mandon](#) le 29/11/2016 et dont News Tank a obtenu copie ;
- l'autre de l'[Igen](#) et l'[Igaenr](#), sur la mise en place des [Espé](#) au cours de l'année 2015-2016, et remis en septembre 2016.

Sur la formation continue des enseignants, le rapport Filâtre note que « si le code de l'éducation confie aux [Espé](#) la mission d'organiser des actions de formation continue des personnels enseignants et des personnels d'éducation, force est de constater que ceci a peu avancé du fait de l'urgence et de la nécessité de réussir avant tout la réforme de la formation initiale ». Un constat partagé par l'[Igaenr](#) qui « regrette que la formation des enseignants nouvellement titularisés est encore très peu développée dans les [Espé](#) ».

Revenant sur la mise en place des [Espé](#), l'[Igaenr](#) indique qu'une « dynamique a été enclenchée qui ne semble plus devoir être remise en cause, les viviers de recrutement se reconstituent, des éléments fondamentaux du processus ont été validés sur le terrain ». Mais elle pointe des défis à relever : « positionnement institutionnel des [Espé](#) autour d'un mode de gouvernance partenarial, notamment sur la question du budget de projet », mais aussi « disparité des thématiques abordées et des volumes horaires, ce qui rend difficilement plausible la réalité d'une culture commune ».

Participer à la FTLV des enseignants (rapport Filâtre)

Dans son rapport, Daniel Filâtre fait 17 recommandations, qui s'adressent à l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants : [Espé](#), mais aussi universités et académies. Il propose ainsi de considérer la [FTLV](#) des professeurs et des personnels d'éducation autour de trois périodes :

- une phase de préprofessionnalisation en licence, avec des « unités d'enseignement préparatoires ou complémentaires » ;
- une phase de formation initiale en master et l'accompagnement dans l'entrée dans le métier ;
 - une phase de formation et de développement professionnel continu.

Il recommande aussi de construire la formation continue « sur des principes équivalents à ceux de la formation initiale :

- une approche par compétences ;
 - une progressivité dans l'acquisition de ces compétences au travers d'un parcours de formation nécessairement modulaire ;
- une démarche de capitalisation ;
 - un appui sur la recherche ;
 - une ouverture internationale ;
 - une formation continue qualifiante et diplômante ».

Il appelle aussi à « réinventer le lien entre recherche et pratiques éducatives », notamment « en s'inspirant des instituts Carnot d'éducation ».

Les instituts Carnot de l'éducation : 24 projets sélectionnés

Un institut Carnot de l'éducation est une structure d'échanges, de dialogue et de construction de projets communs entre monde scolaire et monde de la recherche, au service des élèves et des étudiants, autour des pratiques pédagogiques, en partant des interrogations des équipes au sein des établissements.

Une première expérimentation a été menée en région Auvergne Rhône Alpes, avec l'appui de l'IFÉ, de l'ENS et de la Comue de Lyon, de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. D'autres doivent suivre. Ainsi Najat Vallaud-Belkacem a annoncé la dotation de 500 k€ pour la création des instituts Carnot de l'éducation, et la sélection de 12 projets de recherche et 12 projets d'action éducative dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt organisé par le ministère, le 26/09/2016.

Les défis posés aux Espé dans leur mise en place (rapport Igaenr)

La diversité des établissements

L'Igaenr dit « avoir été frappée cette année encore par la diversité des situations rencontrées ». Même si elle « ne constitue pas un obstacle à un déploiement équitable de la réforme sur l'ensemble du territoire national », l'inspection note qu'il restera « à maîtriser sur la durée les risques potentiels d'une application différenciée de la réforme selon les territoires qui peut constituer un frein à la construction d'une identité reconnue des nouvelles écoles ».

La gouvernance partenariale

« La question du positionnement définitif des Espé entre universités intégratrices et Comue reste cette année encore d'actualité sur plusieurs sites.

En ce qui concerne la gouvernance interne et le fonctionnement institutionnel des Espé, si la mise en place systématique des instances prévues atteste qu'une première étape a manifestement été franchie, il faut désormais aller plus loin en matière de pilotage du 'projet Espé'. L'objectif reste à atteindre d'un mode de gouvernance partenarial structuré dans le cadre d'une politique de site ».

Le budget de projet

« Le budget de projet demeure, du point de vue de la mission, un exercice artificiel largement inopérant, même si son mode de construction a progressé », note l'Igaenr.

Elle note qu'une des clés « réside dans l'identification des apports de chacun des partenaires [Espé, université, rectorat], qui nécessite que soit au préalable élaborée une cartographie spécifique de l'activité de formation des enseignants ».

L'inspection fait figurer en annexe du rapport une proposition de méthodologie élaborée par l'Igaenr avec l'université de Lorraine, « première étape dans la réalisation puis la généralisation progressive d'une telle cartographie à d'autres établissements intégrateurs d'une Espé ».

Les dispositifs de formation

La mission relève « des évolutions positives dans la mise en oeuvre du tronc commun de formation » mais note des difficultés persistantes. « D'une Espé à l'autre, voire d'une mention ou d'un parcours à l'autre, la mission a relevé une grande disparité des thématiques abordées et des volumes horaires, ce qui rend difficilement plausible la réalité d'une culture commune. Des contraintes récurrentes demeurent sur l'élaboration d'emplois du temps de étudiants et stagiaires, sur le nombre de formateurs qualifiés ou les modalités d'enseignement. »

Gestion des RH

« Pour adosser leur formation à la recherche en et sur l'éducation et devenir de réelles écoles universitaires et professionnelles, il apparaît indispensable que les Espé renforcent leurs effectifs d'enseignants-chercheurs, en proposant en particulier des transformations de postes second degré en postes de maître de conférences. »

Les recommandations de l'Igaenr

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports F... 1/7

1. Consolider le positionnement universitaire des Espé en inscrivant plus clairement le pilotage de la réforme de la formation des enseignants dans la politique de site :

- Clarifier et formaliser les instruments, les objectifs et les résultats attendus du partenariat en matière de formation des enseignants entre acteurs universitaires et académiques en lien avec la politique de site.
- Développer et favoriser l'utilisation d'outils d'analyse budgétaire et économique, y compris dans leur dimension pluriannuelle, en vue de faciliter l'appropriation des budgets de projet par les acteurs et leur intégration dans la stratégie de chaque site.
- Poursuivre en les structurant à l'échelle du site les actions de communication engagées pour mieux valoriser et rendre plus lisible l'offre actuelle de formation.

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports F... 2/7

2. Engager une politique ambitieuse de gestion des RH

- Procéder à un diagnostic partagé afin de connaître l'ensemble des RH consacrées à la formation initiale des enseignants.
- La mission recommande :
 - aux Espé, avec leurs universités intégratrices et les services académiques, de se doter d'un suivi de leur potentiel enseignant ;
 - au MENESR, et plus particulièrement à la DGRH, d'adapter la réglementation afin de faciliter l'affectation d'enseignants des premier et second degrés en service partagé à mi-temps dans les Espé et de faire évoluer les systèmes d'informations de gestion des ressources humaines en vue de pouvoir identifier la double affectation enseignement supérieur-enseignement scolaire des personnels en service partagé.
- Définir un schéma pluriannuel d'évolution des ressources enseignantes.

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports F... 3/7

3. Poursuivre les évolutions engagées sur le tronc commun de formation :

- Inscrire le tronc commun de formation dans un continuum en repensant la cohérence et la progressivité de ses contenus. Privilégier en M1 les thèmes susceptibles de faire l'objet d'une évaluation au concours et, en M2, les thèmes directement liés à la pratique professionnelle effective et à la réalité de l'établissement scolaire, en construisant une progressivité qui s'appuie sur l'expérience acquise par les étudiants et les stagiaires.
- Favoriser une entrée par les compétences du « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » plutôt qu'une entrée par thématiques ; promouvoir une approche de la laïcité qui s'appuie sur l'expérience acquise et les apports disciplinaires plutôt que sur des approches théoriques et des enseignements magistraux.

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports F... 4/7

- Articuler le tronc commun de formation aux autres composants de la formation : stages, mémoire de master, modules d'initiation à la recherche, formation continuée et continue doivent nourrir et se nourrir des contenus du tronc commun.
- Promouvoir des dispositifs d'évaluation pendant et après la formation, en particulier après une, deux voire quelques années d'exercice, afin d'évaluer la portée des enseignements dispensés.

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports F... 5/7

4. Concevoir une formation des enseignants qui s'inscrive dans un continuum :

- Développer une offre de formation en licence, reposant sur des modules incluant des stages d'observation, afin de permettre aux étudiants de conforter leur choix, de leur apporter des éléments de culture commune et de mieux les préparer à la polyvalence dans le premier degré et à la bivalence dans le second degré.
- Renforcer le dispositif « étudiants apprentis professeurs » (EAP), et poursuivre dans d'autres académies et au-delà du premier degré l'expérimentation d'un M1 en alternance.
- Développer, au sein des Espé et en lien avec les acteurs académiques, une formation continuée au cours des deux premières années d'entrée dans le métier de professeur.

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports F... 6/7

5. Poursuivre le suivi des expérimentations par un accompagnement spécifique et assurer la diffusion des résultats obtenus :

- sur le développement de la structuration de la recherche en éducation (Institut Carnot d'éducation) ;
- sur l'analyse économique de l'activité de formation des enseignants (cartographie par activité).

Espé : les défis de la formation continue et de la gouvernance partenariale (rapports F... 7/7

6. Conforter la formation des professeurs de lycée professionnel dans le cadre des Espé

- Mieux adapter à leurs spécificités les préparations aux concours de recrutement de PLP : en systématisant les procédures de VAP et/ou de VAE pour permettre aux candidats de s'engager dans un parcours M1-M2 Meef alors même qu'ils seraient dispensés de master pour présenter le concours (...).
- Mieux adapter à leurs spécificités les formations des PLP stagiaires (...).

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Ministre : Najat Vallaud-Belkacem (depuis le 26/08/2014).

Secrétaire d'État : Thierry Mandon en charge l'enseignement supérieur et de la recherche (depuis le 06/2015).

Missions :

- proposer et, en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.
- préparer les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »
- participer à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

Contact :

Service de presse

Tél : 01 55 55 84 24

secretariat.presse@recherche.gouv.fr

Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »